

Décision

Générale

colonial

Décision n° 106 accordant un témoignage de satisfaction au sergent d'infanterie coloniale Lelong, en service hors cadres.

n° 106

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1942

Numéro JO
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro
28 février 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un témoignage de satisfaction est accordé au sergent d'infanterie coloniale Lelong (Louis), en service hors cadres pour le motif suivant : « A fait preuve au cours de l'affaire de Yabillou de réelles qualités de commandement et de beaucoup d'écran. Sut diriger les feux de ses voltigeurs sur les points particulièrement menacés, arrêtant ainsi toutes les tentatives de débordement amorcées par les assaillants. » Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILHETAS.